



**RAPPORT DU CAUCUS REGIONAL DES FEMMES PARLEMENTAIRES DU FP SADC A L'INTENTION DE LA 57<sup>E</sup> ASSEMBLEE PLENIERE ORGANISEE PAR LE PARLEMENT DE LA REPUBLIQUE DU ZIMBABWE A VICTORIA FALLS DU 31 MAI AU 7 JUIN 2025**

**THÈME : « RENFORCER LE PLAIDOYER EN FAVEUR DE L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES, DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR L'INCLUSION FINANCIÈRE AU SEIN DE LA SADC »**

Monsieur le Président, je demande à l'Assemblée plénière ici réunie d'adopter le rapport du Caucus régional des femmes parlementaires à l'intention de la 57<sup>e</sup> Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC, rapport soumis le 3 juin 2025.

## **Sommaire**

<b>1.0 COMPOSITION DU CAUCUS RÉGIONAL DES FEMMES PARLEMENTAIRES.....</b>	<b>3</b>
<b>2.0 MANDAT ET THÈME DE LA RÉUNION.....</b>	<b>3</b>
<b>3.0 CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
<b>4.0 RÉSUMÉ DES EXPOSÉS ET RECOMMANDATIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE .....</b>	<b>4</b>
<b>5.0 ANNEXES.....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE I – COMPOSITION DU CAUCUS.....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE II – LISTE DES RESPONSABLES.....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE III – LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES .....</b>	<b>11</b>

## **1.0 COMPOSITION DU CAUCUS RÉGIONAL DES FEMMES PARLEMENTAIRES**

Le Caucus était composé des membres indiqués à l'Annexe I. La liste des responsables et celle des personnes-ressources qui ont participé à la réunion figurent respectivement aux Annexes II et III.

## **2.0 MANDAT ET THÈME DE LA RÉUNION**

Le mandat du Caucus régional des femmes parlementaires est énoncé à l'article 16(5) de la Constitution du FP SADC et à la règle 19 du Règlement intérieur du FP SADC. La réunion du Caucus régional des femmes parlementaires (RWPC) s'est tenue virtuellement le 28 mars 2025 autour du thème suivant : « *Renforcer le plaidoyer en faveur de l'autonomisation économique des femmes, de l'égalité entre les sexes et du développement durable par l'inclusion financière au sein de la SADC* ».

## **3.0 CONTEXTE**

Les femmes parlementaires continuent de rencontrer des difficultés lorsqu'elles s'emploient à mobiliser la volonté politique et le soutien en faveur d'initiatives visant à promouvoir l'égalité entre les sexes. Pour relever ce défi, il convient de développer et de renforcer les capacités et les compétences afin d'appuyer le plaidoyer des femmes parlementaires et l'influence globale qu'elles peuvent avoir eu égard à la promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes.

En même temps, bien qu'il ait enregistré un taux de croissance élevé, le continent africain n'a pas connu la prospérité partagée et de meilleures conditions de vie pour la majorité de sa population. En particulier, malgré les progrès accomplis pour promouvoir l'inclusion financière et l'autonomisation économique des femmes, celles-ci se heurtent encore en Afrique à des obstacles socioéconomiques significatifs qui entravent leur capacité à contribuer utilement à leur communauté, à leur pays et au développement continental et mondial. Pour de nombreux pays dans le monde, l'existence de systèmes financiers plus inclusifs a été directement liée à une croissance économique et un développement plus vigoureux et plus durables. Cela souligne la nécessité absolue de lutter contre les inégalités entre les sexes en matière d'accès aux ressources financières, aux opportunités économiques et aux services sociaux.

À la lumière de ce qui précède, cette réunion statutaire du RWPC a consisté en une interaction visant à renforcer les capacités et dont l'objectif principal était de fournir aux membres des informations fondées sur les engagements pertinents qui ont été pris par les États membres de la SADC à l'échelle mondiale, continentale et régionale afin de réaliser l'égalité entre les sexes par le biais de l'inclusion économique et financière des femmes, sur le degré de mise en œuvre de ces engagements et les problèmes rencontrés. La réunion visait aussi à élaborer une stratégie de plaidoyer pour que le travail du RWPC soit axé

sur la question de l'autonomisation économique et de l'inclusion financière des femmes.

#### **4.0 RÉSUMÉ DES EXPOSÉS ET RECOMMANDATIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

À l'issue des exposés présentés par diverses personnes-ressources dont la liste figure à l'*Annexe III* de ce rapport, le RWPC a formulé les recommandations indiquées ci-dessous.

**CONSIDÉRANT** que le RWPC s'était réuni pour réfléchir aux moyens de contribuer à la réalisation de l'égalité entre les sexes par le biais du plaidoyer en faveur de l'autonomisation économique et de l'intégration financière des femmes, en se fondant sur les engagements pris par les États membres de la SADC à l'échelle mondiale, continentale et régionale ;

Et **CONSIDÉRANT** que cette réunion statutaire devait être un premier pas vers la création d'alliances pour le renforcement continu des capacités des femmes parlementaires envisagées comme les fers de lance de l'autonomisation économique des femmes ;

**OBSERVANT** que l'inclusion financière est cruciale car elle peut favoriser la croissance économique, la création d'emplois et l'autonomisation économique des femmes, tout en étant susceptible d'être un catalyseur pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 1 (Éradication de la pauvreté), l'ODD 5 (Réaliser l'égalité entre les sexes), l'ODD 8 (Promouvoir une croissance économique inclusive et durable) et l'ODD 10 (Réduire les inégalités) ;

**PLEINEMENT CONSCIENT** des données probantes fournies par des études de la Banque mondiale menées au Nigeria, au Kenya et au Bangladesh qui ont conclu, entre autres, que le fait de combler l'écart entre les sexes en matière d'inclusion financière pourrait augmenter jusqu'à 12 % le PIB de pays en développement, ainsi que des données provenant de la base de données Global Findex, montrant que l'inclusion financière des femmes influence les dépenses des ménages, les femmes étant davantage susceptibles d'investir dans l'éducation et les soins de santé de leurs enfants et étant mieux à même de résister aux chocs économiques, de gérer les dépenses et d'améliorer les conditions de vie ;

**RECONNAISSANT** que l'inclusion financière n'est pas seulement une question d'accès, mais qu'elle a davantage à voir avec le contrôle et que l'autonomisation ne peut être atteinte que si les femmes sont en mesure d'exercer un contrôle sur leurs finances avec confiance et en toute indépendance ;

**PRENANT ACTE** du fait que, parmi les obstacles à une meilleure inclusion financière des femmes, en particulier au sein de la région de la SADC, figurent

des obstacles juridiques et réglementaires ; des normes socioculturelles qui restreignent l'accès des femmes aux services financiers ; un niveau d'éducation financière plus faible parmi les femmes que parmi les hommes, ce qui limite la capacité des premières à recourir aux services financiers ; la fracture numérique entre les hommes et les femmes impliquant que les femmes sont moins susceptibles de posséder des téléphones portables et d'accéder aux services Internet ; et des obstacles à l'accès à des services financiers officiels ;

**SOULIGNANT** la nécessité d'une protection politique et juridique, du renforcement des capacités des femmes entrepreneures et de l'utilisation des achats publics en tant que levier pour l'autonomisation des femmes, ainsi que de la promotion des relations interentreprises conformément au Protocole de la ZLECAf sur les femmes et les jeunes dans le commerce afin de garantir que le commerce ne soit pas dominé par de grandes entreprises ;

**COMPRENANT** que, dans le contexte du cadre des Nations unies, les ODD et d'autres instruments stratégiques de l'ONU comportent des engagements en faveur de l'inclusion financière des femmes, en particulier, en ce qui concerne l'ODD 5 (cible 5.A) qui appelle les États membres à mener les réformes requises pour donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, et l'ODD 8 (cible 8.A) qui promeut l'accès universel aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance et le renforcement de la capacité des institutions financières nationales à étendre à tous l'accès aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance ;

**SOULIGNANT** que des mesures politiques et réglementaires adaptées sont nécessaires pour répondre aux besoins et aux comportements divers et spécifiques des femmes sur le plan financier tout au long de leur vie ;

**PRÉOCCUPÉ** par le fait que des données provenant de la base de données sur l'inclusion financière dans le monde (Global Financial Inclusion) montrent que, si certains pays de la région de la SADC ont atteint des niveaux élevés d'inclusion financière, il existe encore un écart important entre les hommes et les femmes ;

**CONSCIENT** que la finance numérique peut jouer un rôle crucial dans la promotion de l'autonomisation des femmes et qu'il convient de mener davantage de recherches et de sensibilisation pour lutter contre les normes sociales et culturelles négatives qui tendent à dissuader les femmes de poursuivre leurs études et de saisir des opportunités de carrière dans les domaines des STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques), de sorte qu'elles sont laissées pour compte dans ces secteurs essentiels qui sont susceptibles de favoriser leur autonomisation et leur inclusion économiques ;

**NOTANT** avec satisfaction que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) qui couvre tous les cinquante-quatre pays africains, créant un marché de 1,4 milliard d'individus et dont la valeur atteint 2,88 trillions de dollars, offre une occasion unique de sortir de la pauvreté de nombreuses femmes, à condition de leur donner les moyens de tirer parti de leur avantage comparatif et de participer à ce marché qui leur tend les bras ;

**RECONNAISSANT** l'urgence d'intégrer sur le plan national et d'appliquer l'Accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et de coordonner les efforts relatifs à la mise en œuvre à l'échelle nationale et régionale ;

**NOTANT AVEC PREOCCUPATION** que, parmi les principaux problèmes liés à la ZLE de la SADC figurent un développement inégal, des insuffisances en matière d'infrastructures et une faible diversification des produits dans la région, ce qui a incité à la fois la ZLECAf et la SADC à insister sur l'industrialisation envisagée comme une clé pour assurer le succès du commerce intra-africain ;

**COMPRENANT** que la vision qui sous-tend la Stratégie de la SADC d'inclusion financière et d'accès des petites et moyennes entreprises (PME) aux financements pour la période 2023-2028, approuvée par le Conseil des ministres de la SADC en août 2023, est celle d'un système financier inclusif, stable et innovant qui vise à autonomiser les individus et les entreprises afin qu'ils accèdent, pour en faire usage, aux capitaux nationaux et internationaux, de façon à contribuer à l'industrialisation, à une croissance inclusive et à un bien-être économique résilient et durable ;

**NOTANT, EN OUTRE, AVEC SATISFACTION** que la Stratégie privilégie, entre autres, l'harmonisation des règlements et des directives pour appuyer l'inclusion financière et l'accès des PME aux financements ; la mise en place de plateformes et de projets de la SADC relatifs aux infrastructures régionales pour appuyer l'inclusion financière et l'accès des PME aux financements ; et la fourniture d'un appui ciblé aux États membres à l'échelle de la SADC afin qu'ils mènent à bien la stratégie régionale ;

**SOULIGNANT** le rôle clé que joue l'inclusion financière pour aider à réaliser la Vision 2050 de la SADC et le Plan indicatif régional de développement stratégique ;

**NOTANT** la nécessité d'une éducation financière pour faire face à certaines des nombreuses difficultés que rencontrent les femmes pour accéder aux financements destinés aux petites entreprises ;

**SE FÉLICITANT** des progrès significatifs accomplis par le Lesotho en matière d'inclusion financière grâce à ses stratégies nationales d'inclusion financière, le pays enregistrant à l'heure actuelle environ 90 % d'une inclusion financière

totale et plus de 40 % des femmes étant financièrement incluses, ce qui a pour conséquence de leur assurer des niveaux de revenu supérieurs à ce qu'ils étaient auparavant ;

**SE FÉLICITANT, EN OUTRE**, du fait que le Lesotho ait lancé un certain nombre de projets qui se poursuivront jusqu'en 2028 en ciblant l'autonomisation des femmes et des jeunes, ces projets étant fondés sur la conviction des décideurs politiques que l'inclusion financière et l'autonomisation économique des femmes peuvent produire de meilleurs résultats aussi bien à l'échelle des ménages qu'à l'échelle nationale ;

**RELEVANT, EN OUTRE**, des données qui montrent que 97 % des personnes qui empruntent auprès des banques gouvernementales au Lesotho sont des femmes et que leur taux de remboursement est supérieur à 98 %, ce qui implique que le fait d'accorder des prêts aux femmes est une affaire viable pour les établissements de crédit ;

**SOULIGNANT** le fait que le gouvernement du Royaume du Lesotho s'est appuyé sur les lignes directrices et les politiques élaborées par le FMI et l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI) en matière de Genre et inclusion financière (GIF) dans le cadre de ses efforts visant à encourager l'inclusion financière à l'échelle nationale ;

**CONSCIENT** de la nécessité d'une croissance inclusive, d'une disponibilité accrue de données ventilées par sexe relatives à l'inclusion financière, d'un apprentissage mutuel et d'une meilleure coordination entre les États membres de la SADC, pour permettre l'élaboration de politiques ciblées susceptibles d'améliorer l'accès des femmes aux financements à titre d'éléments nécessaires pour combler l'écart entre les sexes ;

**SACHANT** qu'il est nécessaire de renforcer les capacités des institutions financières qui soutiennent les femmes entrepreneures et les petites et moyennes entreprises (PME) dirigées par des femmes ;

**SACHANT ÉGALEMENT** qu'il convient d'améliorer la connectivité numérique et mobile dans toute la région afin de promouvoir l'utilisation des TIC parmi les femmes et les filles ;

**RECONNAISSANT** les efforts de tous ordres déployés par les États membres de la SADC pour œuvrer à l'autonomisation économique et à l'inclusion financière des femmes et des filles par le biais de diverses stratégies nationales ;

**RELEVANT** les engagements pris par les États membres de la SADC à l'échelle régionale, continentale et mondiale visant à faire progresser l'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes dans la région ;

**PLEINEMENT CONSCIENT** de son mandat, principalement en tant qu'organe chargé de plaider en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes conformément à l'article 16(5) de la Constitution du FP SADC et à la règle 19 du Règlement intérieur du Forum ;

**EN CONSÉQUENCE**, le RWPC décide de recommander à la 57<sup>e</sup> Assemblée plénière de/d' :

**PRENDRE LA RÉOLUTION** d'aider le RWPC, en collaboration avec ses partenaires, à mener des activités de renforcement des capacités à l'intention des femmes parlementaires et des commissions parlementaires spécialisées concernées dans la région de la SADC, eu égard aux engagements en matière d'inclusion financière qui ont été pris par les États membres de la SADC.

**APPROUVER** le fait que le RWPC mène dans les États membres de la SADC des missions de sensibilisation à la nécessité d'intégrer sur le plan national et de mettre en œuvre les engagements mondiaux, continentaux et régionaux pertinents afin de promouvoir l'inclusion économique et financière des femmes.

**ENJOINDRE** au Forum, par l'intermédiaire du RWPC, de collaborer avec des partenaires pertinents pour entreprendre un exercice de recensement destiné à identifier, dans les pays de la SADC, des lois discriminatoires et des difficultés administratives qui nuisent à l'autonomisation économique et à l'inclusion financière des femmes, notamment celles relatives à l'héritage, à la propriété ainsi que les lois ayant trait aux biens matrimoniaux, afin d'éclairer des stratégies de plaidoyer ultérieures.

**APPELER** à plaider de façon urgente en faveur de la promotion de lois et de politiques sensibles au genre afin de renforcer l'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes en Afrique australe.

**SOUTENIR** le travail de sensibilisation mené par le RWPC pour inciter à réviser et à abroger des lois discriminatoires afin d'éliminer des obstacles inhérents, invisibles et involontaires qui entravent l'accès des femmes à la terre, aux TIC, aux produits et aux services financiers.

**APPROUVER** l'aide apportée par le RWPC en vue d'exercer des pressions en faveur de l'intégration, d'une part, d'une perspective de genre dans les pratiques nationales en matière de TIC et, d'autre part, d'une éducation financière dans les programmes scolaires nationaux afin d'encourager et de faciliter la compréhension de la finance numérique à un âge précoce et d'œuvrer à l'élaboration de cadres pour une stratégie d'inclusion numérique dans les États membres de la SADC.

**ENCOURAGER** les gouvernements de la SADC à se montrer réceptifs aux appels lancés par le RWPC, dans le cadre de ses efforts de sensibilisation, exhortant à

renforcer la responsabilité des institutions financières eu égard à l'obligation d'être attentifs et de répondre aux besoins financiers des femmes entrepreneures.

Monsieur le Président, je demande à l'Assemblée plénière d'adopter ce rapport.

---

L'honorable Shally Josepha RAYMOND  
**PRÉSIDENTE**

---

Mme Clare MUSONDA  
**SECRETAIRE DU CAUCUS**

## 5.0 ANNEXES

### ANNEXE I – COMPOSITION DU CAUCUS

À la date de la réunion, le 28 mars 2025, le Caucus régional des femmes parlementaires (RWPC) était composé des membres suivants :

- |     |   |                                   |
|-----|---|-----------------------------------|
| 1.  | L'honorable Shally Josepha Raymond                                    | Tanzanie ( <i>Présidente</i> )    |
| 2.  | L'honorable Rachel Zulu   | Malawi ( <i>Vice-Présidente</i> ) |
| 3.  | L'honorable Ntombovuyo Veronica Mente-Nkuna                           | Afrique du sud                    |
| 4.  | L'honorable Luisa P. F. Damiao Santos                                 | Angola                            |
| 5.  | L'honorable Ruth Mendes   | Angola                            |
| 6.  | L'honorable Teresa Neto   | Angola                            |
| 7.  | L'honorable Nono Kgafela-Mokoka (représentant l'hon. Helen Manyeneng) | Botswana                          |
| 8.  | L'honorable sénatrice Linda Nxumalo                                   | Eswatini                          |
| 9.  | L'honorable Nokuthula Dlamini   | Eswatini                          |
| 10. | L'honorable Makatleho Motsoasele                                      | Lesotho                           |
| 11. | L'honorable Dr Pinkie Manamolela                                      | Lesotho                           |
| 12. | L'honorable Ain'Harimanga Raby Savatsarah                             | Madagascar                        |
| 13. | L'honorable Françoise Bemba   | RDC                               |
| 14. | L'honorable Regina Esparon  | Seychelles                        |
| 15. | L'honorable Kelly Samynadin   | Seychelles                        |
| 16. | L'honorable Shally Josepha Raymond                                    | Tanzanie                          |
| 17. | L'honorable Hawa Mwaifunga  | Tanzanie                          |
| 18. | L'honorable Chushi Kasanda  | Zambie                            |
| 19. | L'honorable Mutinta Mazoka  | Zambie                            |
| 20. | L'honorable Julien Nyemba   | Zambie                            |
| 21. | L'honorable Mercy Mugomo  | Zimbabwe                          |
| 22. | L'honorable Lynette Karenyi   | Zimbabwe                          |
| 23. | L'honorable Maybe Mbohwa  | Zimbabwe                          |

Au moment où se tenait la réunion, les parlements de Maurice, du Mozambique et de la Namibie sortaient récemment d'une période d'élections et n'avaient pas encore constitué leurs délégations auprès du FP SADC.

### ANNEXE II – LISTE DES RESPONSABLES

#### Forum parlementaire de la SADC

1. Mme Boemo Sekgoma, Secrétaire générale
2. Mme Clare Musonda, directrice de programmes – RWPC et RPMLOC
3. Mme Paulina Kanguatjivi, responsable adjointe chargée des procédures et coordonnatrice
4. M. Ronald Windwaai, webmaster

**Parlements membres de la SADC**

1. Mme Idda Kombe, Tanzanie
2. Dr Jabulile Malaza, Eswatini
3. Mme Betty Zulu, Zambie

**ANNEXE III – LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES**

- (i) Mme Bineswaree Bolaky – chargée des affaires économiques, Section des initiatives sous-régionales, Commission économique pour l’Afrique (CEA)
- (ii) Mme Zodwa Mabuza – cheffe de section, Bureau sous-régional pour l’Afrique australe, Commission économique pour l’Afrique (CEA)
- (iii) M. Mario Lironel – responsable principal des finances et des investissements, Secrétariat de la SADC, Direction de la finance, de l’investissement et des douanes (FIC)
- (iv) M. Emmanuel Litete – gouverneur, Banque du Lesotho